

Palimpsestes et héritages des polémopaysages dans les massifs du Saillant de Saint-Mihiel

Frédéric STEINBACH⁽¹⁾, Jean-Pierre HUSSON⁽²⁾

(1) Office National des Forêts – Agence de Neufchâteau – 22 chemin de Gréty – 88300 Neufchâteau – frederic.steinbach@onf.fr

(2) Professeur, Département de Géographie – Nancy 2 – Boulevard Albert 1er – 54000 NANCY – Jean-Pierre.Husson@univ-nancy2.fr

Résumé

Après la guerre, le classement en Zone Rouge du Saillant de Saint-Mihiel fige les polémopaysages sous des forêts résineuses mêlées à des essences feuillues, ce qui traduit la capacité à cicatriser des régénérations. En décembre 1999, alors que le retour progressif aux peuplements initiaux s'effectue, le passage de Lothar provoque d'importants chablis. Il recrée des paysages proches de ceux de 1918 et sort de leur position fossilisée les vestiges de guerre. L'exploitation, la vidange des bois, les travaux à entreprendre amènent, de façon inédite, à reconsidérer ce territoire placé entre mémorialisation, suivi archéologique et reconstitution sylvicole.

Abstract

After the First World War, the Saillant de Saint-Mihiel was classified Zone Rouge this heavily fought over ground was progressively covered by resinous forest, interspersed by deciduous species, this demonstrating a natural healing capacity. However, in December 1999, while the woods were returning to their pre-war condition, the Lothar storm uprooted many trees, almost recreating the 1918 style landscape and unearthing many remains of the war. In a unprecedented situation, the cleanry of the grounds, the tasks to be undertaken, have led this territory to be considered as a memorial, as an archaeological dig and as a site for reforestation.

1914-1918 sont des dates inscrites en lettres de sang dans l'histoire de l'humanité. Elles sont synonymes d'effroyables boucheries, de lots quotidiens de souffrance et de morts, de meurtrissures des corps et des âmes, de mutilations (Puyot, 2004).

L'Histoire a surtout retenu de ce conflit les dates des offensives, le nom des commandants, les pertes infligées aux différents belligérants. Avec le recul qui crée de la résilience, voire de l'oubli, d'autres approches de ces heures tragiques de notre histoire sont désormais possibles. Le devoir de mémoire et de souvenir des sacrifices payés relève aussi d'une approche archéo-géographique liée à travers le prisme de paysages qui « sentent » encore la guerre, l'impact des combats qui sont ancrés dans la matrice du sol. C'est le palimpseste, avec ses armatures, ses maillages, ses réseaux. Près d'un siècle après les faits, la forêt a enseveli et fossilisé les lignes de front en réinvestissant le territoire devenu pour les archéologues un objet de recherche et une source confrontable avec une foule d'autres matériaux (photographies aériennes prises entre 1914 et aujourd'hui, carnets de guerre, etc). L'espace concerné appréhendable en fonction des diverses échelles

emboîtées (du trou d'obus au massif forestier) est soumis à une dynamique drapante forestière qui fut salvatrice chaque fois que la topographie heurtée née des combats fut conservée. Cet exposé est placé à la croisée de l'histoire et de la mémoire des lieux, de l'évolution sylvicole sur des types stationnels inédits et enfin de l'archéologie des polémopaysages. Il part d'une genèse explicative des massifs, nous éclaire ensuite sur les processus de préservation générés par les reboisements et enfin amène à s'interroger sur la gestion post-tempête à arrêter.

1. - La genèse des massifs

1.1. - L'état du sol après la guerre : des topographies à l'aspect laniéré, des substrats martyrisés

Le succès de l'offensive franco-américaine du 12 septembre 1918 sur le secteur du Saillant de Saint-Mihiel est très rapidement commenté par la presse locale et nationale. Les populations exilées n'ont alors qu'une envie : revenir et retrouver leurs biens.

La ligne de front n'ayant quasiment pas évolué du 25 septembre 1914 au 12 septembre 1918, et le secteur ayant à plusieurs reprises fait l'objet d'intenses combats, les sols et les habitats ont énormément souffert. Durant 48 mois, des hommes et leurs machines de destruction se sont fait face dans des affrontements d'une violence inouïe, laminant les sols, rayant de la carte des villages, déchiquetant les forêts dont les lisières ont été militairement occupées comme point d'ancrage. Du village de Flirey, une seule maison reste habitable, les villages de Remenauville, Régniéville et Fey-en-Haye, qui étaient à un moment ou un autre situés en première ligne, sont totalement rasés. Dès leur libération, certains ont même servi de carrières pour la remise en état du réseau routier lors de l'offensive libératrice.

Avant la guerre, les finages de ces villages lorrains ne différaient pas d'ailleurs. Le blé, l'orge, le seigle et l'avoine étaient cultivés sur un parcellaire organisé en fines lanières souvent réduites à 10 ou 20 ares. Les prairies étaient rares et la plupart artificielles, les agriculteurs introduisant des plantes fourragères dans la partie de l'assolement mise en jachère. Ainsi, ces plantes enrichissaient le sol en azote tout en fournissant de la nourriture au bétail. Les forêts, quant à elles, étaient en majorité des propriétés communales reléguées à l'extrémité du finage. La plupart étaient gérées en taillis-sous-futaie et composées d'essences feuillues.

L'impact de la guerre bouleverse totalement ces terroirs. Les sols sont remués par les tranchées prolongées par des boyaux et par les impacts des bombardements parfois diluviens, qui mettent le sol en souffrance (photo 1). Avec l'apparition de la guerre de position et des destructions qui l'accompagnent, les fantassins s'enterrent en pleine campagne. Va alors se développer, notamment sur le front de Flirey, une technique de combat ancestrale mais modernisée, la guerre de mines. Cette technique consiste à creuser sous les lignes adverses, à bourrer une chambre d'explosif puis à la faire sauter pour détruire les défenses ennemies. A Flirey, 130 de ces actions se déroulent sur un linéaire réduit de 1200 mètres de front, y créant des entonnoirs dont les plus imposants ont un diamètre avoisinant les trente mètres et une profondeur de huit à dix mètres. L'openfield est ainsi transformé en une succession de cratères.

Les forêts sont également défigurées. Initialement elles servent de camouflage aux troupes. Lors de la contre-offensive française menée sur le plateau de Haye le 25 septembre 1914, les troupes allemandes battent en retraite pour se positionner sur les lignes de crêtes et à la lisière des forêts. Sous cette protection naturelle se développent les zones de cantonnements. On y installe des dépôts pour abriter les troupes et les matériels des observations terrestres et aériennes. Les forêts alimentent la ligne de front en ressources naturelles : des planches et

des madriers pour construire les abris et étançonner les sapes, des gaulis pour le gabionnage des tranchées, des moyens et gros bois pour obtenir du charbon de bois et du bois de feu. Les forêts de la ligne de front sont en partie déchiquetées par les obus envoyés sur les retranchements qu'elles abritent. Celles de l'arrière sont épuisées par les prélèvements sauvages effectués par les troupes en campagne ou au repos.

Au retour des civils, le paysage est méconnaissable. Ce n'est que ruines sur l'ensemble de la ligne de front. Il faut en priorité se loger alors même que de nombreux villages sont rayés des cartes. Avant même d'espérer la remise en état des terrains, il convient de retrouver les limites de propriétés puisque l'essentiel des bornes ont disparu. Les habitants, qui pour la plupart ont tout perdu, sont encore confrontés aux soucis administratifs inhérents aux règlements des indemnisations ou encore au rachat par l'Etat des biens jugés irrécupérables, pour créer la Zone Rouge.

Les dédommagements de guerre accordés aux habitants qui ont perdu leurs habitats, terrains et outils de travail, s'effectuent sur ce secteur, au cours de l'année 1923. L'Etat rachète la quasi-totalité des terrains agricoles et des habitats ruinés situés dans la zone de combats. Les forêts domaniales ou des collectivités territoriales n'y sont pas incluses, mais elles vont, elles aussi, bénéficier d'aides spécifiques à leur reconstitution.

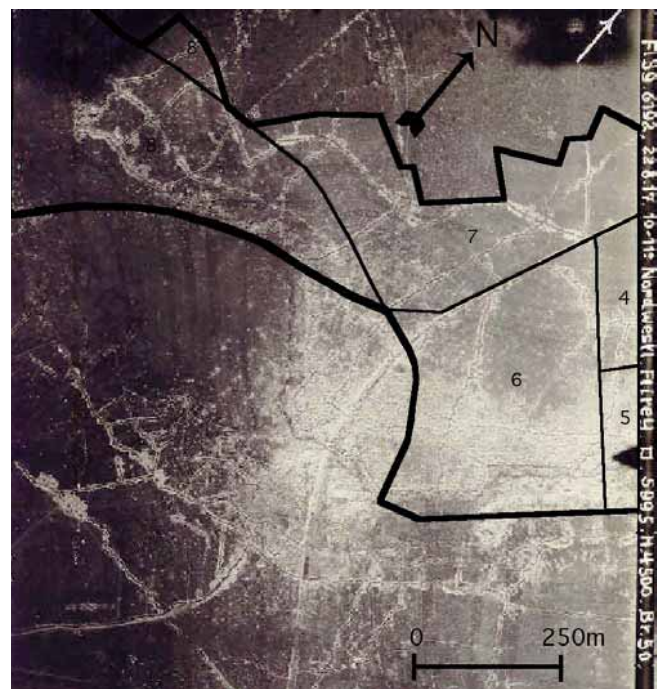


Photo 1 : Photo allemande de la ligne de front située au nord-ouest de Flirey prise le 22 août 1917. Elle témoigne des bouleversements du sol occasionnés par les combats. Le parcellaire est celui de la future forêt domaniale des Hauts-de-Mad. (Source : collection particulière)

1.2. - La création des Zones Rouges

La question de la reconstruction des zones de combats est abordée assez tôt. Les violents combats de septembre 1914 sur la Marne ont occasionné de nombreuses destructions, amenant très tôt des politiciens à s'interroger sur la manière dont il faudrait reconstruire le pays. Le vote de la loi du 26 décembre 1914 fait de la restauration des régions dévastées et de la remise en état du sol une tâche prioritaire pour le gouvernement. Dès novembre 1914, la fixation du front et son corollaire, la guerre de position, accroissent l'ampleur des destructions. L'État décide alors de mener une véritable réflexion sur le devenir des champs de bataille. Les décisions ainsi prises peuvent être appliquées dans les secteurs où se sont opérés des retraits de troupes allemandes. Dès le début de l'année 1918, le ministère des Régions Libérées peut ainsi commencer ses enquêtes de terrain sur l'évaluation des destructions. De son côté, le législateur développe des outils juridiques pour définir le cadre d'intervention de l'État. Les circulaires du 17 janvier 1918 et du 1^{er} février 1919 précèdent la loi sur la Réparation des dommages causés par les faits de guerre, qui est votée le 17 avril 1919. Convaincus que l'Allemagne paiera l'intégralité des dommages de guerre, les parlementaires français adoptent au printemps 1919 le principe d'un dédommagement individuel et intégral des propriétaires sinistrés. L'Etat s'engage à prendre en charge les travaux de remise en état des terres, mais impose aux communes l'élaboration de plans d'urbanisme au travers de la Loi Cornudet. Il encourage également les sinistrés à se regrouper au sein de coopératives.

Les travaux de remise en état commencent sur une partie du territoire, mais faute d'une définition juridique précise, les terres fortement bouleversées sont gelées et aucun travail n'y est réalisé. Il faut attendre la circulaire 134 du 13 mars 1920 qui précise la notion de terres incultivables pour définir une nouvelle politique. Sont dites incultivables « *les terres pour lesquelles on juge inadmissible soit les frais, soit les délais de remise en état de productivité comparable à l'état d'avant-guerre* » (Amat, 2000). Dans les faits, sur le territoire qui nous intéresse, il ne semble pas que la notion de délais de remise en état de productivité ait été prise en compte. D'après la délimitation de la Zone Rouge, autrement dit le liseré coloré en rouge qui englobe ces terres, c'est plutôt l'aspect économique qui a été retenu. Entre Flirey et Fey-en-Haye l'espace classé en Zone Rouge correspond au tracé de la ligne de front. Ce classement concerne principalement les habitats et les terres agricoles. La reconstitution forestière n'exige pas expressément un sol plane, nettoyé de toutes les traces laissées par les combats (tranchées, abris, munitions ...). Elle peut continuer à se développer ou renaître à partir d'une topographie heurtée. Malgré cette latitude, sur le territoire de Flirey, l'Etat va racheter des forêts privées cédées par actes du 31.12.1925 et 21.09.1926. Ces

achats sont réalisés en vue de la reconstitution forestière, mais sans intégrer les parcelles concernées à la Zone Rouge.

Les habitants sont dédommagés de la perte de leurs biens, suivant des critères de rachat que nous ne connaissons pas. Il semble que les remboursements aient pris en compte la surface, le type d'occupation du sol, et peut-être le rendement. Les terres désormais dénommées "Zones Rouges" sont classées en trois catégories :

- Les terrains susceptibles d'être remis en état de culture plus ou moins complète et destinés, en principe, à être rétrocédés à des particuliers, tous travaux de désobusage, destruction des projectiles et enlèvement des réseaux de fils de fer préalablement exécutés par l'Etat.
- Les terrains non susceptibles d'être remis en culture et destinés à être boisés en vue de la formation ou de la reconstitution des forêts domaniales.
- Les terrains destinés à être classés comme vestiges de guerre ou transformés en camps d'instruction militaire.

Pour les deux premières catégories citées, « le classement est prononcé par le ministère des Régions Libérées sur présentation du Préfet, après avis des maires des communes concernées ». Un lotissement par commune des terrains rachetés par l'Etat et destinés à être vendus sera effectué par l'Administration. Les lots de 1 à 25 hectares sont mis en vente dans la forme normale et sur mise à prix à l'hectare fixée par l'Administration.

A égalité d'offres, la priorité est donnée aux sinistrés, propriétaires de terrains rachetés par l'Etat, puis aux autres habitants de la commune, et enfin aux habitants des communes limitrophes.

Le critère de délimitation de la "Zone Rouge" peut faire l'objet de critiques puisqu'il est essentiellement critérié sur des paramètres économiques et non sur l'aspect sécuritaire. Nous constatons que la Zone Rouge englobe davantage les positions allemandes que alliées. Cette observation s'explique par le fait que les troupes allemandes se sont très rapidement retranchées dans des abris profonds, comportant des ouvrages bétonnés. Les substrats concernés sont presque toujours irrécupérables et donc intégrés au classement en Zone Rouge.

Les forestiers sont associés au tracé des délimitations des terrains destinés à créer les futures forêts domaniales de Front de Haye et des Hauts de Mad. En 1925, ces espaces sont remis à l'administration des Eaux et Forêts en vue d'être boisés.

1.3. - La politique de reconstitution forestière

L'acte de naissance des forêts domaniales de Front de Haye (650 ha) et des Hauts de Mad (290 ha) date de 1925. Plus qu'une naissance, cette date est celle d'une

renaissance, d'une volonté de réattribution d'une forêt nouvelle à un territoire meurtri.

En forêt de Front de Haye, les travaux débutent immédiatement par la plantation de plusieurs milliers de feuillus, notamment des chênes, des hêtres et des frênes. L'année suivante 3000 épicéas sont introduits dans la même parcelle. En 1927, les forestiers poursuivent la plantation de feuillus mais repiquent surtout des pins noirs d'Autriche et des épicéas communs. Si la plantation de frênes semble être abandonnée, de nombreux plants d'érables sycomores sont introduits. Sur le massif des « Hauts de Mad », les premiers travaux de plantation débutent en 1927. Le processus est inversé de celui que nous venons de présenter, à savoir, l'introduction d'érables sycomores en quantité supérieure aux plants de pins noirs d'Autriche, de douglas et d'épicéas communs.

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont amené les forestiers à inverser la dominance de plants entre les feuillus et les résineux. Cette inversion n'est pas liée à l'ancienne occupation du sol, puisque dans les deux cas, nous sommes en présence d'espaces anciennement cultivés. Si l'on s'en réfère à la note définissant les travaux de reboisement à entreprendre en fonction de l'ancienne occupation du sol, il est préconisé de reboiser en « *peuplements mélangés avec introduction d'essences exotiques appropriées à la région, notamment le Douglas* »¹. Dans les faits, la plantation en peuplements mélangés est respectée avec l'introduction de quatre à six essences comprenant des feuillus et des résineux, même si nous observons des inégalités au niveau du nombre de plants par essence.

Par le terme « essences exotiques », le rédacteur a certainement voulu désigner toutes les essences forestières non présentes à l'état naturel dans les forêts avoisinantes, soit toutes les essences résineuses, comme le douglas, le sapin de Vancouver, le mélèze d'Europe, le pin noir d'Autriche et l'épicéa commun. Ce sont ces deux dernières essences qui sont le plus couramment utilisées pour le secteur concerné, mis à nu, décapé où il fallait en préalable à toute action à long terme recréer une ambiance forestière².

Entre 1928 et 1934, les replants feuillus introduits périclissent faute d'avoir été installés sur un substrat un peu rétabli (le découpage avait laissé des substrats minéralisés mêlés à du « *militaria* » (Amat, 2000). De nombreux matériaux avaient été arrachés à la roche mère parfois

pulvérisée par la violence des déflagrations dues au pilonnage et aux actions de mine, recouvrant la terre arable et la faisant disparaître. Les essences feuillues n'ayant plus d'horizon humique pour se développer n'ont pas arrivé à s'implanter ni à survivre sur ces horizons bouleversés. Malgré les difficultés énoncées, dès la fin de l'année 1933, le Front de Haye est presque entièrement parcouru en première plantation. A peine un quart des parcelles, soit 144,68 hectares, reste livré au pâturage³. Dès 1934 commencent les opérations de regarnis. A la même date, la plantation des Hauts de Mad est achevée. Plusieurs dizaines de milliers de plants sont utilisés pour effectuer les regarnis. Ce chiffre paraît important. Un courrier du brigadier des Eaux et Forêts Billaudel d'Essey-Maizerais en date du 19 décembre 1937 nous éclaire à propos des échecs sylvicoles initiaux. Cette lettre destinée à son supérieur précise que dans certaines parcelles « *la réussite des premières plantations est pour ainsi dire nulle* ». Beaucoup de jeunes plants dénués d'abri ont séché ou on souffert du froid.

La seconde Guerre Mondiale bouleverse le processus de reconstitution de ces terrains. Le repiquage de plants s'interrompt. Les 137,68 hectares de la forêt de Front de Haye « non parcourus » et donc restés à l'état de prairies sont incorporés dans des Ostland prévus par l'administration allemande d'occupation afin d'être mis en culture.

Au lendemain de la guerre, les travaux de reforestation reprennent par des regarnis ponctuels dans les parcelles. Là encore, plusieurs centaines de milliers de plants résineux sont introduits en regarni. Ces travaux entrepris entre 1950 et 1958 sont subventionnés par le Fonds Forestier National. A cette date, les travaux de plantation cessent puisque des projets d'implantation de dépôts d'hydrocarbures pour le compte du ministère des Armées sont envisagés⁴ (photo 2). L'administration forestière ne souhaite plus engager de nouveaux frais dans les plantations sans connaître la zone concernée par ces implantations. Après avoir défini les périmètres choisis (Saint-Baussant, Vilcey-sur-Trey, Thiaucourt-Régniéville) pour bâtir ses dépôts, l'Armée mobilise l'essentiel du potentiel de main d'œuvre locale disponible. Elle offre des salaires attractifs contre lesquels l'administration forestière n'a pas la possibilité de rivaliser⁵.

Le rythme des travaux sylvicoles entrepris s'en ressent alors qu'il faut progressivement organiser la phase de

(1) Note du directeur général des Eaux et Forêts à destination du conservateur de Nancy, en date du 1er décembre 1925. Carton « Reboisement Front de Haye » Agence O.N.F. de Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

(2) Brouillon d'un courrier titré « Instructions sur la Zone Rouge », ni signé ni daté, carton « Reboisements Front de Haye », Agence O.N.F. Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy qui signale que « Le pin noir semble être avec l'épicéa, mais surtout le premier, les essences qui conviennent le mieux à la région ».

(3) Courrier du brigadier des Eaux et Forêts Billaudel d'Essey-Maizerais à Monsieur le garde général des Eaux et Forêts à Briey en date du 19 décembre 1937, carton « Reboisements Front de Haye », Agence O.N.F. Meurthe-et-Moselle Nord.

(4) Dossier « aliénation de 58ha 44a 55ca créant le dépôt U.S de Metz A, carton « F.D. Hauts de Mad », Agence O.N.F. Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

(5) Note du 24 janvier 1957 de Monsieur Pigne en sa qualité d'Ingénieur Principal des Travaux des Eaux et Forêts, faisant le point sur les sommes allouées dans le cadre des contrats du Fond Forestier National et les travaux à réaliser pour les travaux de reboisement de la forêt domaniale de Front de Haye, dossier exercice 1958, carton « Reboisement Front de Haye », Agence O.N.F. Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

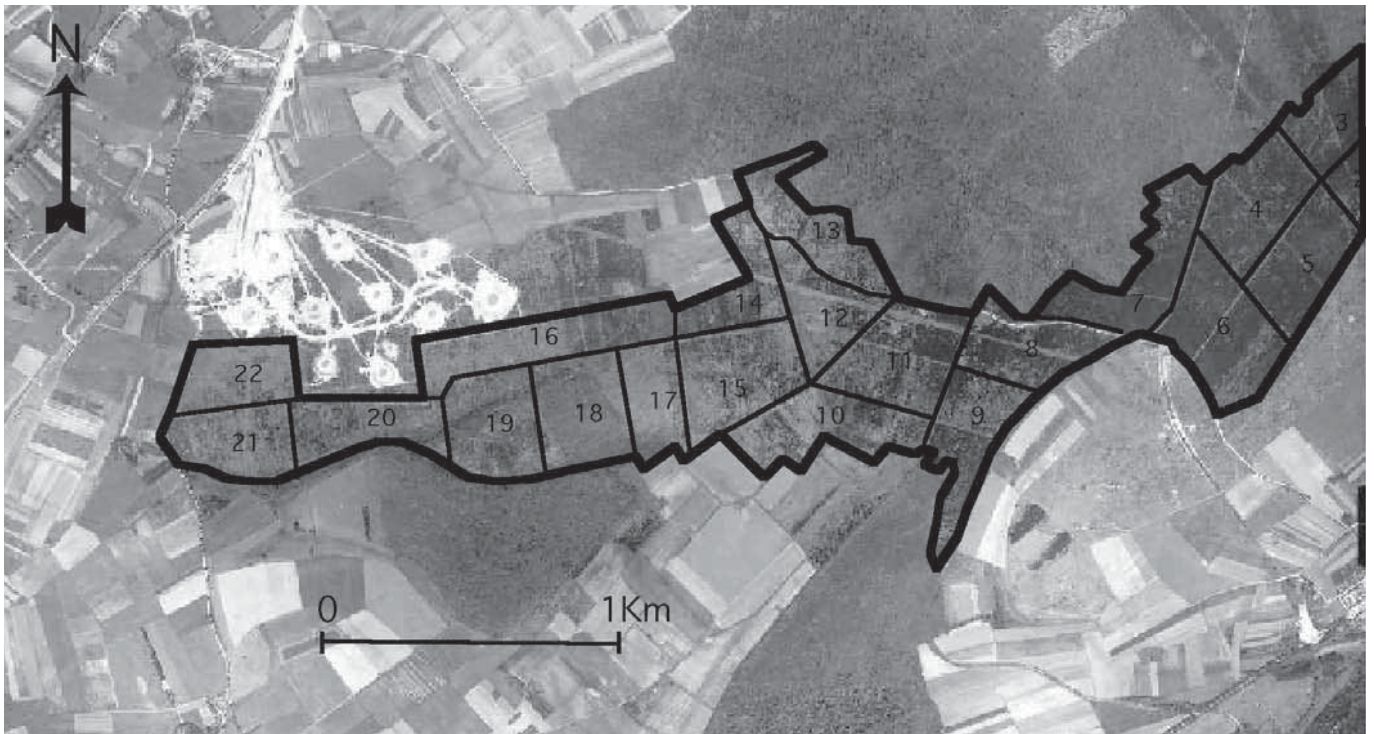


Photo 2 : Vue aérienne de 1958 de la forêt domaniale des Hauts-de-Mad présentant les travaux de boisements et l'implantation du dépôt d'hydrocarbures de Saint-Baussant. L'enrésinement donne un coloris foncé à ces forêts, par rapport à la régénération naturelle réalisée dans les forêts communales alentours (Source : collection particulière).

transition amenant la réintroduction sous couvert des pins noirs alors en position dominante et des épicéas. Ces résineux constituent le peuplement de transition et atteignent un âge d'exploitabilité. De ce fait ils présentent un état sanitaire moyen et de nombreux cas de dépérissement ont pu être observés. Pour lutter contre ce problème sanitaire, le besoin de régénération est prématurément entamé. Il débute dans les années quatre-vingts mais accuse vite du retard par rapport aux objectifs initialement prévus.

Aujourd'hui, il y a urgence à faire aboutir la phase de transformation le plus rapidement possible, tant que nous pouvons encore compter sur ce qui reste du peuplement de transition malmené par la tempête du 26 décembre 1999, de plus en plus menacé par son état sanitaire.

La forêt domaniale du Bois-le-Prêtre relève d'un cas de figure différent de celui des deux massifs précédemment étudiés. Cette forêt dite « ancienne » existait avant la première Guerre Mondiale. Sa superficie actuelle (347,74 ha) est très proche de celle de 1914 (309,12 ha). Pendant quatre années, les combattants français et allemands se sont affrontés en son sein au cours d'effroyables attaques faisant près de 14000 victimes. Malgré ces terribles événements, cette forêt n'est pas intégrée à la Zone Rouge alors que son sol et ses peuplements sont effroyablement meurtris par les combats.

Avant la guerre, cette forêt était en conversion, étant progressivement préparée à passer du taillis sous futaie à la futaie feuillue. Cette opération était déjà réalisée sur un quart de la forêt. Au lendemain des combats, les forestiers établissent le bilan des dégâts subis dans les peuplements : 177,19 hectares sont totalement détruits, 83,27 hectares sont fortement endommagés et 86,39 hectares sont subsistants. Les parcelles déclarées totalement détruites se situent de part et d'autre de la ligne de front (fig.1).

L'évaluation des dégâts étant faite, les forestiers s'attachent à retrouver les limites et exploiter les arbres mitraillés et les quilles qui ne peuvent plus servir de semenciers. Ensuite, ils entament la reconstitution des peuplements endommagés. Cette question a été abordée à plusieurs reprises durant le conflit. Le souci est exprimé par des hommes politiques, en particulier Louis Marin ou encore par des forestiers engagés dans le conflit, témoins des souffrances faites aux bois. Après 1918, les actes concrets succèdent aux réflexions préliminaires menées. Dans les archives forestières, nous n'avons trouvé que peu de traces sur la reconstitution forestière à engager dans les forêts touchées par les combats. Seul un courrier du Directeur Général des Eaux et Forêts adressé à Monsieur le Conservateur de Nancy, en date du 1^{er} décembre 1925, stipule qu'en règle générale, dans les anciens massifs forestiers où l'état boisé n'a pas entièrement disparu, qu'il convient de :

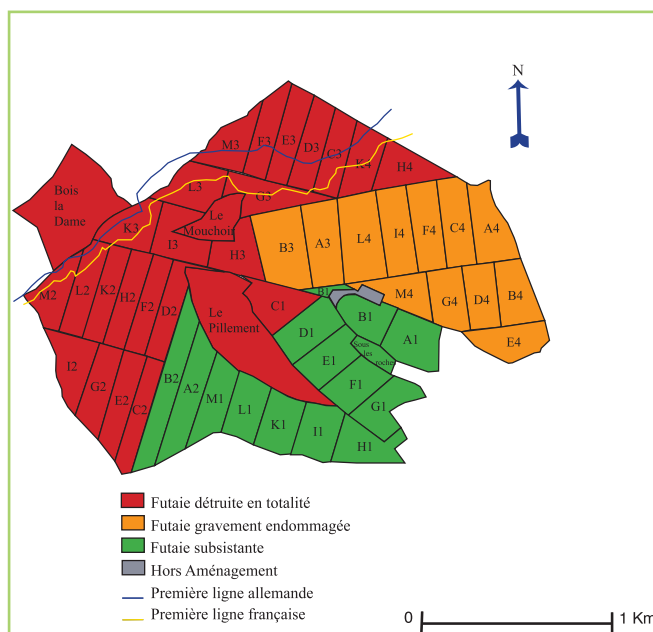


Figure 1 : Cartographie des dégâts occasionnés par les combats au Bois-le-Prêtre. (Source : collection particulière)

- procéder au plus tôt à l'exploitation des bois mitraillés susceptibles d'être vendus,
- dégager les semis d'essences précieuses,
- reboiser les vides.

Ce courrier mentionne la présence potentielle de semis. L'observation des cartes postales et photos de la ligne de front confirme cela. Malgré les forts bouleversements du sol, la vie a repris, les semis sont abondants. Le rédacteur qui a retranscrit l'état de destruction des peuplements mentionne la présence de nombreux semis de hêtres, de chênes et de charmes. Les recommandations sont alors faites de planter dans les vides de l'érable sycomore, du frêne et du chêne.

En 1926 commencent les premiers travaux de plantations et de dégagement de semis. Jusqu'en 1931, 61 850 plants sont introduits. Ces travaux contrairement à ce que nous pouvons penser, ne sont pas localisés dans les parcelles les plus détruites. Le nombre de plants reste faible en comparaison avec la superficie de cette forêt, ce qui laisse sous-entendre que de nombreux semis sont présents. Cette hypothèse est confirmée par les relevés de déclarations de travaux mentionnant de nombreux dégagements de semis échelonnés entre 1927 et 1936. Les photographies prises sur les anciens champs de bataille démontrent cette réalité.

Le 10 juin 1931 est signé le document d'aménagement provisoire, établi pour une durée de 12 ans. Il préconise la plantation de pins noirs d'Autriche là où la futaie a été complètement détruite. 5000 plants sont alors introduits. Comme dans le cas précédent, le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale, engendre l'arrêt de la politique de reconstitution des massifs forestiers.

En 1959, les 347,74 hectares de la forêt domaniale de Bois-le-Prêtre se répartissent ainsi : 309,60 hectares possèdent une couverture feuillue naturelle, 36,62 hectares sont issus de la politique de reboisement (photo 3). Cette forêt est composée d'essences mélangées et intègre des zones de taillis pauvres héritées des événements passés. En 1974, ces zones sont plantées en résineux après avoir été nivelées. Avec le recul, cette pratique peut être jugée malheureuse. Le nivellement est une opération coûteuse. Elle gomme les traces du passé et surtout bouleverse des sols qui étaient en cours de lente reconstitution. Devant l'insuccès de la reprise des plants, le recours à la régénération artificielle est définitivement abandonné au profit de la régénération naturelle.

En 1990, l'aménagiste décrit cette forêt comme étant une hêtraie âgée de 60 à 70 ans sur 94 % de sa superficie, les 6 % restant étant classés en taillis pauvre et ruiné, soit environ 21 hectares.

1.4. - La tempête Lothar

Le 26 décembre 1999, l'ouragan Lothar traverse d'Ouest en Est le pays et détruit d'immenses espaces forestiers. Les forêts domaniales du Front-de-Haye, des Hauts-de-Mad et du Bois-le-Prêtre dont une partie importante des bois sont sur le retour ou prématurément vieillis sont sévèrement touchées par cet événement. Les hautes futaies résineuses en âge d'exploitabilité mais qui ne l'étaient pas puisque la transformation était seulement en cours de réalisation, sont hachées par la force du vent. De nombreux résineux sont cassés à mi-hauteur par le vent qui s'est engouffré dans leurs ramures. Suite à la catastrophe, 12 000 m³ sont exploités sur la forêt des Hauts-de-Mad, 50 000 m³ en forêt de Front-de-Haye. Les régénérations naturelles et artificielles de hêtres entreprises depuis moins d'une vingtaine d'années, n'ont pas été touchées par ces événements du fait de leur faible hauteur. La commercialisation des chablis s'avère très aléatoire étant donné la faible qualité des bois. Ils sont donc destinés à la trituration pour être transformés en panneaux de particules.

Dans la hêtraie du Bois-le-Prêtre, les sols superficiels installés sur la dalle calcaire ne permettent pas aux systèmes racinaires de s'ancrer en profondeur. Les sols ont été détremés par les pluies abondantes qui ont précédé le passage de Lothar. Cette situation génère de nombreux chablis, 15 000 m³ y sont commercialisés. Il s'agit essentiellement de hêtres. Là aussi, faute de mieux et dans l'urgence qui s'impose, la grande majorité de ces bois est destinée à la trituration voire au chauffage pour les plus gros bois suspectés de la présence de mitraille. Une partie de ceux ayant un diamètre compris entre trente-cinq et soixante centimètres est destinée au marché du tranchage.

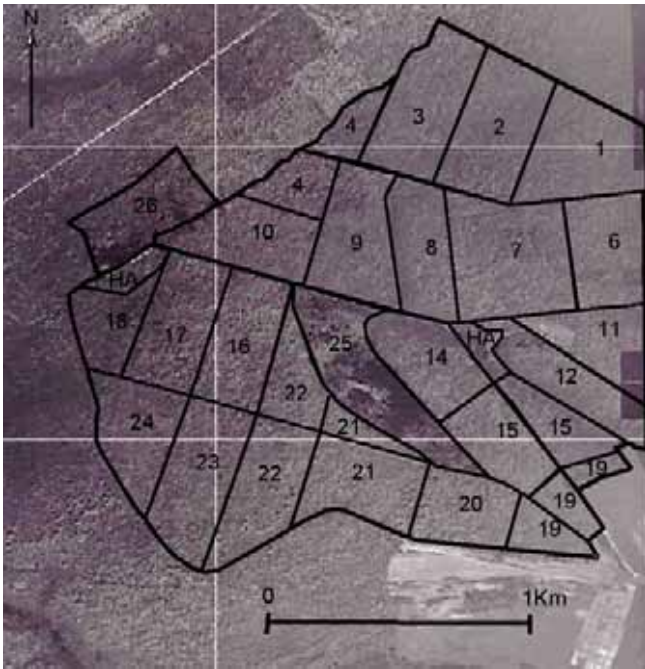


Photo 3 : Vue aérienne de la forêt du Bois-le-Prêtre en 1958, les peuplements foncés correspondent aux enrésinements. (Source : collection particulière)

Des quilles parsemant les parcelles, des sols bouleversés par les galettes, voici à quoi ressemblent les forêts dévastées par la tempête. Cette vision est semblable à celle apocalyptique des forêts touchées par les combats au lendemain de la Première Guerre Mondiale.

2. - Les héritages historiques

2.1. - La forêt protectrice

Au début des années vingt, lors des discussions menées sur le devenir possible des zones de combats, la polémique grandit à propos du boisement de la Zone Rouge. Pour beaucoup d'anciens combattants, cette technique était synonyme de destruction des vestiges. A l'inverse, pour l'Etat, cette politique était le moyen idéal de cacher le plus rapidement possible, et à moindre coût, les meurtrissures inscrites sur les polémopaysages tout en les conservant par la fossilisation.

Lors de la création de ces forêts, les seuls travaux de sols qui ont été entrepris relèvent de l'organisation du parcellaire. Les plantations ont peu endommagé la topographie heurtée du champ de bataille, puisqu'elles étaient réalisées manuellement. Les plants disposés en quinconce, à 1,50 mètre les uns des autres, représentaient l'introduction de 4 444 plants à l'hectare, ce qui correspond à une densité élevée.

Pendant près de 60 ans, ces tiges plantées lors des premières campagnes de boisement croissent au rythme des

saisons et les forestiers vont attendre qu'ils soient en âge d'exploitabilité pour entamer les travaux de transformation. Durant toute cette période, les vestiges ont ainsi pu bénéficier de la protection du couvert forestier.

Cette dernière n'affecte pas les vestiges situés sur les terres agricoles exclues du classement en Zone Rouge. Au fur et à mesure de la remise en état de culture de ces parcelles, les reliefs ont été nivelés. En dehors de quelques abris bétonnés difficiles à gommer du paysage, il ne reste guère de vestiges visibles en milieu ouvert.

2.2. - Les vestiges menacés par l'exploitation forestière

Au milieu des années quatre-vingts, les peuplements résineux créés arrivent en âge d'exploitabilité, le sol forestier étant reconstitué par soixante années de boisements. Les personnels de l'Office National des Forêts décident de s'engager dans un processus de transformation, qui a pour objectif, de retrouver une forêt stationnelle. Localement les hêtraies croissent sur substrat calcaire. Les peuplements sur pied sont exploités, ce qui nécessite la pénétration d'engins dans les parcelles. Les tranchées fossilisées constituent un obstacle physique à la mobilisation des bois, ce qui engendre des frais supplémentaires d'exploitation. La transformation attendue, autrement dit le passage à la hêtraie s'effectue par plantation par coupe rase sous bande d'abri. Des bandes sont ouvertes sur une largeur de six à dix mètres dans le peuplement existant qui va jouer un rôle d'abri pour les jeunes plants de hêtres. Lors de cette ouverture, les bandes préparées sont généralement nivelées. Cette opération est traumatisante pour les peuplements installés sur des sols brutalement remodelés, et s'intègre mal dans le paysage. Lorsque les plants de hêtres atteignent une hauteur de douze mètres, les bandes d'abris mitoyennes sont à leur tour exploitées. Ces travaux peuvent intervenir plus tôt dans le temps si l'état sanitaire des peuplements l'exige. Afin de réaliser des travaux dans les bandes d'abris ou dans les bandes de plantation, il est nécessaire de maintenir un cloisonnement d'exploitation entre elles. La surface du sol est nivelée sur cette emprise. Ces travaux de sols permettent une pénétration plus facile des engins pour assurer les travaux ultérieurs ainsi que des ouvriers amenés à entretenir régulièrement ces peuplements. Au final, par les procédés choisis, les exploitations réalisées depuis une vingtaine d'années effacent les traces du passé. L'orientation des cloisonnements est établie en fonction de l'ensoleillement et du sens du vent, sans tenir compte du positionnement des vestiges. Il serait pourtant relativement aisé de prendre en compte l'ensemble de ces paramètres de manière à concilier préservation et exploitation. Il suffirait d'établir des cloisonnements positionnés en priorité parallèlement aux tranchées les plus importantes. Ces dernières allant dans diverses directions, il conviendrait d'atténuer légère-

ment les reliefs aux endroits coupés par les cloisonnements de manière à conserver la mémoire du sol. De même, les cloisonnements pourraient être tracés de part et d'autre des vestiges les plus marqués. L'utilisation de telles pratiques nécessiterait de déroger aux règles deylviculture qui préconisent la réalisation de cloisonnements à intervalles réguliers. Cette pratique dérogatoire faciliterait la conservation des vestiges qui pour l'instant ne font pas l'objet de protections particulières et de ce fait ne sont guère pris en considération dans les aménagements forestiers.

2.3. - Les mesures de protection

A ce jour, les mesures de protection concernant les vestiges militaires de cette période sont quasi inexistantes. Ces traces ne semblent pas assez vieilles pour être considérées comme des vestiges archéologiques. C'est mal interpréter le contenu de la loi de 1941 relative à la réglementation sur les fouilles archéologiques. Cette dernière stipule que « nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation ». La Grande Guerre constitue bien un événement majeur de l'histoire de France et de l'histoire de l'humanité. A ce titre, elle a généré des vestiges qui doivent être préservés. A ce jour, seul vingt-neuf sites et monuments historiques sont classés au titre de la loi de 1913 et quatre le sont ou sont en cours au titre de la loi de 1930. La surabondance des vestiges encore visibles sur les champs de batailles qui correspondent aux trois massifs évoqués laisse indifférents la plupart des citoyens. Cette situation pénalise toute velléité de conservation et il est impossible de tout conserver. L'érosion du souvenir et du devoir de mémoire amène à faire peu de cas des zones chargées d'histoire dramatique que nous évoquons. L'Etat a fait en sorte de valoriser et protéger un certain nombre de sites reconnus, laissant les autres tomber dans l'oubli.

Sur le secteur qui nous concerne ici, il n'existe pas pour l'instant de sites protégés. Pourtant, dès le lendemain de la guerre, des forestiers ont fait en sorte de préserver certaines zones qu'ils considéraient comme des sanctuaires. Ainsi, les trois villages détruits de Remenauville, Régniéville et Fey-en-Haye ont été englobés dans la forêt de Front-de-Haye. Dans les aménagements forestiers, ces ruines sont classées « hors aménagement », ce qui sous-entend que l'on n'y réalise aucun travail. Trois hectares situés autour de l'emplacement de la Croix des Carmes, en forêt domaniale du Bois-le-Prêtre furent ainsi classés par les forestiers, dès 1918, ce qui permit de conserver le sol en l'état. Sur ce haut lieu des combats, Français et Allemands perdirent autour de 7000 combattants de part et d'autre.

En décembre 1995, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a

commandé à la DIREN une étude préalable au classement du site du Bois-le-Prêtre. Le résultat a été présenté en juin 1997. Il préconisait de mettre en place une mesure de classement au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites. Actuellement, le périmètre d'étude est en phase de finalisation et l'enquête publique va alors pouvoir commencer. Pour prendre en compte la préservation des vestiges subsistants, il va falloir dans un premier temps réaliser la cartographie de l'existant en croisant les données cartographiques indiquées sur les canevas de tir avec les informations qui concernent les travaux de sols réalisés jusqu'à présent. Il faudra ensuite définir les zones de préservation des vestiges subsistants et en dresser un état des lieux. Enfin, il conviendra de rédiger le plan de gestion forestière décrivant les modes d'intervention dans ces secteurs.

3. - Les nouvelles interrogations

3.1. - Quelle gestion forestière post-tempête ?

Au lendemain de la tempête, tout comme au lendemain de la guerre, les démarches à effectuer ont été similaires. Les forestiers ont pratiquement dû appliquer les mêmes modes d'intervention, en évaluant dans un premier temps les dégâts, puis en commercialisant les bois avant de songer à la reconstitution.

Les travaux de débardage créent d'innombrables détériorations des infrastructures existantes. Les paysages à nouveau renversés par la violence des vents méritaient une réflexion particulière, un traitement hors norme de leurs vidanges. L'ONF a ponctuellement mis en place plusieurs modes d'exploitation spécifiques dans un souci de préserver certains sites sensibles. Aussi, sur les trois hectares du Bois-le-Prêtre, il a été décidé de ne pas commercialiser les chablis afin d'éviter la pénétration de lourds engins sur cette zone relique, ce qui serait néfaste à la conservation en l'état du lieu. Les nombreuses ferrailles encore présentes sur ce secteur auraient certainement constitué un frein à la vidange des chablis. Il était nécessaire d'enlever prudemment ces bois pour garder une bonne lisibilité des vestiges. L'agent ONF en charge de cette forêt a proposé à un affouagiste consciencieux de réaliser ce travail en lui spécifiant les contraintes à respecter. Les bois débités ont alors été sortis à l'aide d'une brouette et d'un petit tracteur, lors de périodes climatiques particulières, permettant de ne pas endommager les sols avec des ornières difficiles à cicatrifier.

Sur les villages détruits de Fey-en-Haye, de Remenauville ainsi que sur le site des entonnoirs de mines de Flirey, sites valorisés ou en passe de l'être, c'est à l'aide de la traction animale que les bois ont été exploités. Les grumes résineuses moins denses que les grumes feuillues ont été débardées à cheval et amenées au bord des routes, prêtes

à être chargées par les grumiers. Cette technique n'a pas occasionné de dégâts au niveau des sols. Les chevaux opérant avec une grande maniabilité, il n'a pas été nécessaire de leur aménager des couloirs d'exploitation. Le recours à cette technique est très intéressant, sous réserve de veiller à ce qu'il ne subsiste pas de ferrailles au sol afin d'éviter de blesser les chevaux.

Ces méthodes douces adoptées sur des sites bien précis ont contribué à leur préservation. Ce préalable précède la question de la reconstitution des forêts.

3.2. - Quelle reconstitution forestière ?

Ayant déjà eu à gérer par le passé d'importantes chutes de chablis, l'ONF a décidé de ne pas travailler dans la précipitation. Un temps de réflexion était nécessaire pour aborder la question de la reconstitution forestière. L'ampleur des dégâts, le manque d'ouvriers forestiers et d'engins de débardage et de transport, conduisaient à la prudence avec en préalable le classement des priorités à opérer. Les forêts du secteur qui nous concerne ont mauvaise réputation auprès des acheteurs. Des bois y sont encore mitraillés et d'importantes surfaces posent des problèmes d'exploitabilité liés aux bouleversements du sol.

Dans les forêts de la Zone Rouge, les grands chablis occasionnés par le passage de Lothar ont pour conséquence immédiate de précipiter le processus engagé de la transformation. Devant les surfaces énormes à reconstituer, les professionnels de la filière bois doivent favoriser le recours à la régénération naturelle. Les 70 années d'enrésinement ont heureusement permis la reconstitution d'un sol forestier favorable à l'apparition de semis feuillus. Dès 2001, de nombreuses parcelles sont concernées par la présence de semis de hêtres. C'est à leur préservation que les forestiers s'attachent à travailler afin qu'ils constituent les peuplements de demain. Pour ce faire, les parcelles sont cloisonnées tous les douze mètres afin de permettre l'entretien futur de la régénération. Au niveau des semis, il est décidé de ne pas pratiquer de sélection et ainsi d'obtenir une biodiversité accrue, et profiter des apports de certaines essences. Ainsi, la grande quantité des semis de frêne sert à former un couvert très vigoureux en début de cycle du gaulis. Faute de trouver la ressource en eau nécessaire, cette essence finit par dépérir. La transition ménagée a eu l'avantage d'apporter l'ombre nécessaire au développement sous abri des semis de hêtres.

3.3. - Quels héritages naturels pour demain ?

Les polémopaysages drapés par les forêts ont à la fois enseveli des vestiges militaires et un héritage naturel à relier à l'ancienne occupation des finages avant 1914. Ces legs relèvent de trois types de catégorie d'objets. Les champs de bataille conservent des plantes obsidionales, marqueuses d'une activité humaine passée. Ainsi

sur les villages détruits, et principalement sur celui de Fey-en-Haye, le promeneur averti peut, au fil des saisons, découvrir une dizaine de plantes introduites par l'Homme à diverses époques d'avant-guerre. Ces plantes sont soit relictuelles, soit nourricières, soit ornementales ou encore médicinales. Il s'agit de groseillers rouges, de perce-neige, de jonquilles cultivar, de seringa, de doronic orientale, de lilas rose, de houblon Pour cette dernière espèce, nous savons qu'elle a été introduite sur le secteur par les familles mosellanes ayant opté pour l'exil au lendemain de la guerre de 1870. En 1914, il subsistait encore sept houblonnières, localisées dans les meix, sur le plan de l'ancien village de Fey-en-Haye. L'héritage légué est fragile. Le moindre bouleversement du milieu naturel sur lequel ces plantes se trouvent risque d'entraîner leur disparition.

Le milieu étudié abrite encore quelques arbres relictuels qui ont été témoins de la guerre. Dans les anciennes forêts proches de la ligne de front, il subsiste des arbres porteurs des stigmates des combats. Au lendemain de la guerre, il avait été demandé aux forestiers d'exploiter les quilles. Certaines furent préservées, même profondément meurtries. Elles correspondent à des arbres qui conservaient leur rôle de semencier, nécessaire à la reconstitution des forêts endommagées. Ainsi, des sujets meurtris sont parvenus jusqu'à nous. Certains comportent de nombreux impacts de balles, de fragments d'obus ou de grenades, d'autres sont encore équipés d'isolateurs électriques fixés sur leur tronc ou d'échelons permettant d'accéder à la fourche transformée en poste d'observation. L'essentiel de ces individus sont en fin de vie. De derniers témoins vivants, ils deviennent pour quelques-uns des reliques. C'est le cas de la quille de chêne mitraillé présente à la Croix des Carmes. Ce témoin des combats est très poignant pour ceux qui le découvrent. L'ONF est depuis quelques années interrogé par les communes environnantes, sur la manière de conserver cette bille de bois, aujourd'hui soumise à un état de dégradation avancé. La solution la plus raisonnable est de la sortir du site, de la sécher puis de traiter le bois avant de lui donner une destination muséographique. La plupart de ces reliques vont finir leur vie en bois de chauffage.

Plus globalement, les reboisements effectués pour recréer de l'ambiance forestière sont aujourd'hui les derniers témoins végétaux des combats de la Grande Guerre. Ces boisements de la Zone Rouge définis par l'introduction de résineux ont très fortement marqué le paysage. Aujourd'hui, ces peuplements résineux se font de plus en plus rares et l'on peut se demander s'ils méritent d'être partiellement préservés comme témoin d'une époque. Est-il pertinent d'opérer cette préservation qui, pour témoigner, figerait ponctuellement un sylvosystème par définition dynamique, cyclique ? Si le changement d'essences n'interpelle pas un néophyte des questions forestières ou paysagères, il doit en revanche amener les spécialistes de ces questions à s'interroger sur la présence

pérenne de cette bande enrésinée étendue tout du long du Saillant et même au-delà. C'est vu du ciel que le constat est le plus flagrant. En effet, du Nord de Verdun à Pont-à-Mousson, il est possible de suivre l'ancienne ligne de front en suivant ces enrésinements. Or, la transformation qui est entreprise depuis maintenant une vingtaine d'années fait, peu à peu, disparaître ce traceur. D'ici quelques décennies, ces forêts dites « nouvelles » mais qui renouent avec l'ancienne logique stationnelle des lieux vont alors avoir le même faciès que les forêts « anciennes ». Les feuillus, et notamment les semis de hêtres, s'installent peu à peu sous les peuplements résineux, ils colonisent ces espaces forestiers aux sols humiques reconstitués sur lesquels ils sont en station contribuant par là même à gommer une partie de l'empreinte paysagère héritée de la Grande Guerre. En ouvrant brutalement les peuplements, la tempête Lothar crée d'innombrables clairières. Ces dernières favorisent l'implantation des semis, engendrant ainsi l'accélération de ce processus de gommage des boisements heurtés des polémopaysages meurtris.

En conclusion, les préoccupations historiques ici exprimées en terme de palimpseste enfouis (le front et les réseaux de tranchées) rencontrent les processus de dynamiques forestières brutalement perturbés par les grands chablis occasionnés par le passage de Lothar. Cette confrontation montre la complexité des phénomènes à identifier, analyser, gérer et faire évoluer. Une réflexion globale, pleinement pluridisciplinaire, ouverte, audacieuse et dialoguée doit permettre d'accompagner les changements opérés sur le matériau forestier vivant et de soigner les représentations à attendre de ces massifs placés entre production et préservation mémoriale.

Bibliographie

AMAT J.-P., 2000, Nettoyer, restaurer, réaffecter le champ de bataille : la zone rouge, in *Finir la guerre*, Actes du Colloque "Histoire de Péronne", Les cahiers de la paix, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, n°7, p. 103-132.

HETT P., 2000, Risques phytosanitaires, in *Après les tempêtes... Quelles forêts pour demain ?*, *Arborescences*, 86, p 25-26.

HUSSON J.-P., 1994, L'aménagement des forêts domaniales de Front de Haye et des Hauts de Mad, in Amat J. P. et Corvol A. (dir.), *Forêt et Guerre*, Paris, L'Harmattan, p. 197-213.

MARIN L., 1915, Comment on reconstituera les forêts de France détruites ou mutilées par la guerre, *La Science et la Vie*, 24, p. 165-176.

MOREL P.-J., PLANCHAIS I., 2000, Plantation de hêtre sous abri : une technique à préconiser, *Bulletin technique*, 39, Fontainebleau, Département Recherche et Développement de l'Office National des Forêts, p 7-18.

MORTIER F. (coord.), 2001, *Reconstitution des forêts après tempêtes, guide*, Paris, ONF - Direction technique, 148 p.

ONF, 1993, DIRECTION RÉGIONALE DE LORRAINE, *Régénération, normes de travaux sylvicoles*, Fontainebleau, CBC Communication - ONF imprimerie, 81 p.

ONF, Carton « F.D. Bois-le-Prêtre », Agence ONF de Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

ONF, Carton « F.D. Hauts-de-Mad », Agence ONF de Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

ONF, Carton « Reboisement Front-de-Haye », Agence ONF de Meurthe-et-Moselle Nord, Nancy.

ONF, 1991, *Forêt domaniale de Bois-le-Prêtre (347,74 ha). Procès-verbal d'aménagement (1990-2004)*, Nancy, ONF - Direction Régionale de Lorraine, 45 p.

ONF, 1998, *Forêt domaniale de Front-de-Haye (543,07 ha). Révision d'aménagement forestier (1998-2017)*, Nancy, ONF - Direction Régionale de Lorraine, 39 p.

ONF, 1999, *Forêt domaniale des Hauts-de-Mad (232,44 ha). Révision d'aménagement forestier (1999-2013)*, Nancy, ONF - Direction Régionale de Lorraine, 37 p.

PUYOT J.-Y., 2004, Les conséquences de la Première Guerre Mondiale pour les forêts et les forestiers français, *Revue Forestière Française*, 6, p. 103-132.

SCHWARTZ C., FLORENTIN L., MOREL J.-L., 2003, *Impact d'activités militaires de la première Guerre Mondiale sur la qualité des sols*, rapport final, Vandoeuvre-lès-Nancy, E.N.S.A.I.A. - I.N.P.L. / I.N.R.A, 28 p.

STEINBACH F., 2003, *Les indices phytologiques au service des vestiges archéologiques*, D.E.A. Histoire et Cultures des Mondes Médiévaux, Nancy, Université de Nancy II, 111 p.

VERDIER M., 1997, *Étude préalable au classement du site de Bois-le-Prêtre*, Nancy, Direction Régionale de l'environnement Lorraine, 55 p.